

Chères Banassacoises  
et Canilhacoises,  
Chers Banassacois  
et Canilhacois,

*Le temps passe et les mois défilent... Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler, ainsi en ce début d'année au nom du Conseil Municipal, je vous adresse à toutes et à tous nos vœux les plus sincères.*

*Que l'année 2020 vous apporte une bonne santé, beaucoup de bonheur, et une bonne dose de réussite pour vos projets personnel et professionnel.*

*En cette période de Fêtes et de rassemblement familial, je n'oublie pas les plus démunis ceux qui souffrent de maladie, de solitude avec une pensée particulière à toutes les familles frappées par un deuil durant l'année 2019.*

*On dit souvent, et j'en suis convaincu, que le dynamisme d'une commune se vérifie à sa vitalité associative. Je souhaite donc remercier les bénévoles de nos nombreuses associations, sans oublier les membres du C.C.A.S, qui contribuent au dynamisme de notre commune en nous offrant tout au long de l'année la possibilité de se retrouver lors de manifestations aussi variées, Il est donc important que chacun s'investisse en apportant ses idées.*

*Ceux qui œuvrent au développement économique de notre belle cité, tels que nos commerçants, artisans, entrepreneurs et agriculteurs auxquels je souhaite une bonne année 2020 pleine de réussite dans leurs projets.*

*Je tiens aussi à remercier le personnel communal administratif, scolaire et technique pour son action au service du public.*

*Merci à mes Adjoints et Conseillers Municipaux pour leur dévouement et leur soutien lors de décisions du Conseil Municipal.*

*La cérémonie des vœux est un moment privilégié qui permet aux habitants de notre village et hameaux de se rassembler et de se retrouver dans la convivialité. C'est aussi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants qui viennent de s'installer à Banassac-Canilhac et je vous invite tous à nous rejoindre à l'occasion des vœux le **Dimanche 19 janvier 2020 à la Salle Jean Gazagne à 10h30.***

*A l'aube de cette nouvelle année, au nom de toute l'équipe qui m'entoure, je vous renouvelle nos meilleurs vœux pour 2020. Que cette nouvelle année vous soit belle et heureuse. Qu'elle vous apporte des satisfactions profondes et la sérénité, des joies petites et grandes. Qu'elle vous préserve des tourments et des difficultés de la vie. Que chacun d'entre vous voit l'accomplissement de ses projets et de ses rêves.*

**David RODRIGUES,**  
Maire de Banassac-Canilhac.

### Un territoire...



### Une pensée...

**« Ce n'est pas parce qu'en hiver on dit "fermez la porte, il fait froid dehors", qu'il fait moins froid dehors quand la porte est fermée. »**

**Pierre DAC,**  
Acteur, Humoriste, Chanteur  
et Résistant.

## FESTI'GRAVIÈRE 2019 : UN FRANC SUCCÈS !

Le 28 septembre dernier, le Comité d'Animation de Banassac, associé aux associations locales, avait donné rendez-vous au plus grand nombre pour une journée festive d'échange et de démonstrations en tous genres.

Dès le début de l'après-midi, les associations accueillirent les participants sur leurs stands présentant la diversité des activités proposées sur le secteur. Chacun pu, tour à tour, s'essayer au Tir à l'Arc, au Canoë-Kayak, à la Trottinette électrique tout terrain, au Badminton, à la Slackline, au Molky (Jeu de Quilles) ou encore à l'Aéromodélisme. Beaucoup se découvrirent des talents insoupçonnés et purent s'affronter entre amis ou en famille.



Des ateliers, davantage axés sur la Culture et le Patrimoine, étaient également ouverts à tous. Le Rucher École enseigna aux plus jeunes l'importance de la pollinisation des arbres fruitiers et des fleurs et sensibilisa les plus grands au risque grandissant de la disparition des abeilles.

L'association « Pierres et Sigillées » avait reconstitué un espace de fouilles afin que les Archéologues amateurs, munis de brosses et de pinceaux, puissent mettre au jour des trésors inestimables.

L'association de Loisirs Créatifs, quant à elle, permit aux petits comme aux grands de se surpasser dans des réalisations laissant libre cours à leur imagination, du mobile en bois recyclé à la peinture sur pierre.

Et l'association « Lisons Ensemble » présentait des ouvrages pour tous les âges. L'association des « Vaniers et pailleurs de la Colagne » réalisèrent des paniers en osier en perpétuant la tradition locale...

La section de Formation aux Premiers Secours des Sapeurs-Pompiers était également de la fête. L'implication de nos Pompiers Bénévoles n'est plus à prouver et, encore une fois, ils démontrèrent leur engagement auprès de la Population qui les accueillit comme il se dut...



Un peu plus loin, le Soudeur-Sculpteur Julien BESTION réalisa, comme un fil conducteur de la journée, une

sculpture avec les bouts de fer que les participants avaient été invités à amener. À la base de cette culture, l'ancienne canalisation d'évacuation d'eau du secteur, recyclée en « Phare sur le Lot », fut agrémentée de nombreux vieux objets rouillés destinés à marquer le niveau des crues du Lot à venir.



Tout au long de la journée, les bénévoles du Comité d'Animation assurèrent le réapprovisionnement de la buvette pendant que l'Association Laïque de Banassac (A.L.B.) proposait une vente de crêpes et gâteaux pour les plus gourmands ainsi qu'un atelier de maquillage qui vit naître tigres, papillons et autres animaux...

En fin de journée, la scène ouverte commença au son de l'accordéon de Christian PORTE, « local de l'étape » suivi du duo « Htagadeux » et du Groupe « Circé » rythmant le pique-nique accompagné du Méchoui et du pain cuits par des bénévoles de Pratnau et du Ségala.



Et c'est sous un feu d'artifice conté et empreint de poésie que s'acheva cette journée fort réussie qui, aux dires des participants, fut complète tant la variété des activités proposées fut grande.



L'œuvre du sculpteur, achevée en fin de journée, sera prochainement installée à un endroit stratégique de la Gravière de Pratnau, symbole de ce moment de rassemblement de la Population et marquant le premier mais certainement pas le dernier volet du Festi'Gravière.



## PRIX DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF REMIS AU COMITÉ D'ANIMATION

Lors du repas du Téléthon organisé par le Comité d'Animation de Banassac, ce dernier a reçu le Prix de l'engagement associatif. Cette distinction récompense plus de 40 ans d'animations du village de Banassac avec une moyenne d'une animation par mois grâce aux bénévoles qui ne ménagent ni leur peine, ni leur temps : Fête Votive, marchés nocturnes, concours de belote, loto, repas, marché de Noël, Carnaval, Festi'Gravière, sans compter les coups de mains aux autres associations.

Madame Monique IZARD, qui avait fait le déplacement et représentait le Comité Départemental de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, a remis à Pierre-Etienne VIGUIER, Président du Comité d'Animation de Banassac, le trophée mettant à l'honneur l'association incontournable dans la dynamique de notre territoire.

Nous ne pouvons que nous enorgueillir de cette reconnaissance du bénévolat qui permet à notre commune de rayonner dans tout le Canton et au-delà...



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

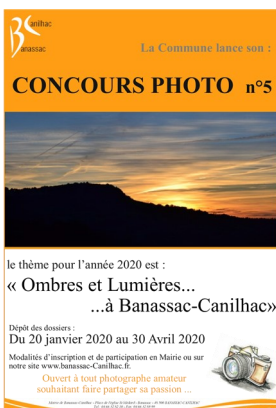
Comme chaque année, les associations locales peuvent, dès à présent, retirer un dossier en Mairie afin que leur demande soit étudiée en tenant compte des besoins de chacun et de l'enveloppe allouée.

Mais attention, l'octroi de cette aide financière ne pouvant être accordée à la légère puisque dépendante des

deniers publics, les dossiers complétés doivent être rendus en Mairie **avant le 15 février 2020** pour être pris en compte lors de la réalisation du Budget Primitif.

Les dossiers déposés en retard ne seront pas acceptés. Nous vous remercions pour votre compréhension.

## CONCOURS PHOTO 2020



Comme nous vous l'annonçons dans notre précédente publication, la Commission Culture, Animation et Jeunesse du Conseil Municipal vous propose de reconduire le Concours Photos de Banassac-Canilhac pour sa 5<sup>ème</sup> édition.

Cette « compétition » est l'occasion pour les photographes amateurs de se distinguer au travers de leur passion. Mais les photographes d'un jour sont les bienvenus.

Vous pourrez retirer un dossier de participation et le règlement du concours en Mairie à partir du 20 janvier 2020 et vous aurez jusqu'au 30 avril pour déposer vos clichés.

Le thème retenu cette année est :

**« Ombres et Lumières... à Banassac-Canilhac ».**

Alors à vos objectifs et que le meilleur gagne...

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'extinction de l'Eclairage Public durant la nuit dans les quartiers résidentiels est désormais une réalité pour une grande partie de notre territoire.

Les lotissements de Banassac se sont donc mis au diapason avec les lotissements de l'ancien territoire de Canilhac déjà impactés par ce dispositif depuis de nombreuses années.

Même s'il est encore trop tôt pour mesurer les économies d'énergie engendrées, il est évident

que, quel qu'en soit le volume, cela ne peut que s'intégrer dans une démarche écologique devenue incontournable et en cohérence avec les efforts engagés par ailleurs, que ce soit en matière de tri et de collecte des déchets ou d'incitation au compostage individuel.

Mais la route sera longue et il reste une multitude d'initiatives à mettre en œuvre pour atteindre l'excellence !



## ÉCHÉANCES ÉLECTORALES (Rappel Bulletin Municipal n° 13)

L'année 2020 sera encore une année électorale puisqu'elle verra le renouvellement des Conseils Municipaux et, de fait, des Conseils Communautaires qui en découlent.

Le scrutin se déroulera en deux tours les 15 et 22 mars 2020. L'importance de cette élection est d'autant plus grande que, avec les nombreuses compétences transmises et bientôt à transmettre aux Communautés de Communes, c'est celle-ci qui porte la parole des communes au sein de ces assemblées de plus en plus décideuses des lignes budgétaires et des orientations en matière de voirie, de gestion des ordures ménagères, de tri sélectif, d'aides aux entreprises et, à moyen ou plus long terme, de la gestion de l'Eau et l'Assainissement, de l'Urbanisme et de bien d'autres dossiers.

Les Communautés de Communes gèrent et répartissent également les aides départementales attribuées aux communes. Autant dire que les élections municipales ne concernent plus uniquement les limites de nos territoires communaux.

A toutes fins utiles, nous rappelons donc à nos concitoyens que l'**inscription sur les listes électorales** doit être enregistrée **avant le 7 février 2020**. Pour cela, il suffit de se rendre en Mairie muni d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport) et d'un justificatif de domicile ou de vous inscrire directement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI) ET PASSEPORT

Depuis plusieurs années, l'Etat a transféré la compétence de la délivrance des demandes de titres sécurisés (Cartes d'Identité et Passeports) auprès des communes. Pour le Département de la Lozère, 9 communes ont été désignées pour répartir au mieux les dispositifs de recueil sur le territoire départemental.

Sur notre Communauté de Communes, c'est la Mairie de La Canourgue qui gère les demandes de Passeports et de Cartes d'Identité, **sur rendez-vous (à prendre sur place ou par téléphone)**. En tout premier lieu, il vous faut rassembler les pièces suivantes :

Pour une première demande de Carte d'Identité (CNI) :  
1 photo (de moins de 6 mois), 1 justificatif de domicile (Relevé d'Imposition, ou quittance d'électricité ou quittance de téléphone) et 1 copie intégrale d'acte de naissance (à demander à votre Mairie de naissance) .

Pour un renouvellement de CNI :  
1 photo (de moins de 6 mois), 1 justificatif de domicile (Relevé d'Imposition, ou quittance d'électricité ou quittance de téléphone) et l'ancienne CNI.

Pour un renouvellement de CNI suite à perte ou vol :  
1 photo (de moins de 6 mois), 1 justificatif de domicile (Relevé d'Imposition, ou quittance d'électricité ou quittance de téléphone), 1 copie intégrale d'acte de naissance (à demander à votre Mairie de naissance), 1 déclaration de perte à faire établir dans votre Mairie de domicile ou 1 déclaration de vol établie par les services de Gendarmerie ou de Police, et un timbre fiscal.

Pour une première demande de Passeport :  
1 photo (de moins de 6 mois), 1 justificatif de domicile (Relevé d'Imposition, ou quittance d'électricité ou quittance de téléphone), votre CNI ou 1 copie intégrale d'acte de naissance (à demander à votre Mairie de naissance) et un timbre fiscal.

Pour un renouvellement de Passeport :  
1 photo (de moins de 6 mois), 1 justificatif de domicile (Relevé d'Imposition, ou quittance d'électricité ou quittance de téléphone), la CNI, l'ancien Passeport et un timbre fiscal.

Pour un renouvellement de Passeport suite à perte ou vol :

1 photo (de moins de 6 mois), 1 justificatif de domicile (Relevé d'Imposition, ou quittance d'électricité ou quittance de téléphone), 1 déclaration de perte à faire établir dans votre Mairie de domicile ou 1 déclaration de vol établie par les services de Gendarmerie ou de Police, votre CNI ou 1 copie intégrale d'acte de naissance (à demander à votre Mairie de naissance), et un timbre fiscal.

Tarifs des timbres fiscaux :

Passeport adulte : 86,00 €  
Passeport enfant de 15 à 18 ans : 42,00 €  
Passeport enfant de 0 à 15 ans : 17,00 €  
Carte d'Identité en cas de perte ou de vol : 25,00 €

Quelques cas particuliers :

- Pour les adultes hébergés chez leurs parents ou chez un tiers, à la place de leur justificatif de domicile, c'est l'hébergeur qui devra fournir un justificatif de domicile, sa CNI et une attestation sur l'honneur précisant le nom de la personne qui habite à son domicile.  
- Pour les changements de nom, il faudra fournir tous documents justifiant de ce changements tels que document du tribunal, jugement de divorce, acte de mariage, etc...

Il vous faudra ensuite faire une pré-demande sur Internet sur le site officiel : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou retirer un dossier de demande « papier » dans votre Mairie de domicile.

Enfin, pensez à prendre rendez-vous en Mairie de La Canourgue, sur place ou au 04.66.32.81.47 afin de finaliser votre demande et réaliser la prise d'empreintes.



## DÉMOGRAPHIE 2019

### 7 Naissances :

Eléna MINGORANCE, Banassac  
Miya NEGRE, Montferand  
Maël DEROUT, Tartaronne  
Lou JULHAN, Malvézy  
Sonia MALIGE, La Mothe  
Adam SANCIET, Le Ségala  
Charles LERICHOMME, Banassac



### 3 Mariages :

Patrick CIPRIANI et Valérie COFFRE, domiciliés à La Mothe  
Yannick FAGES et Enimie GISCARD, domiciliés au Mazet  
Michaël TARDI et Mélanie BLANCON, domiciliés au Ségala



### 9 Décès :

Jacky ANTOINE, Banassac  
Paulette GAZAGNE, Banassac  
Juliette ALMERAS, Banassac  
Jacques DELMAS, Banassac  
Paul ESTEVENON, Le Pontet  
Jean-Luc AIGOUY, Banassac  
Marie MAJOREL, Lescure  
Marguerite VIBY, La Brasserie  
Henria CHEMINAT, Banassac



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Cette année, notre Commune est concernée par le Recensement de la Population.

Cette collecte d'informations n'est pas à prendre à la légère puisque c'est elle qui détermine la population du territoire et, par voie de conséquence, qui sert de base de calcul aux aides financières (Dotation Globale d'Équipement et Dotation Globale de Fonctionnement) que l'État verse aux communes.

Une nouveauté sera mise en œuvre cette année pour les logements individuels. Le recueil des données se fera directement sur Internet, vous permettant ainsi d'accomplir cette formalité au moment qui vous conviendra et dans le respect de la confidentialité des données collectées.

A partir du 16 janvier 2020, les Agents Recenseurs nommés par la Commune vont donc laisser dans votre boîte aux lettres un courrier et une notice explicative précisant vos identifiants de connexion et votre mot de passe pour vous permettre de renseigner les fiches de logement et les fiches individuelles sur le site de l'INSEE. Bien évidemment, ceux qui n'ont pas la

possibilité de se connecter à Internet pourront toujours le faire avec la version « papier », comme par le passé.

Pour les logements collectifs (Immeubles ou maisons contenant plusieurs logements) la collecte pourra se faire avec l'une ou l'autre méthode.

Nous comptons sur l'implication de chacun pour nous aider dans cette campagne de collecte 2020.





## AGENDA

**Dimanche 5 janvier 2020**

**Loto Gourmand**

à 14h30 à la Salle Jean Gazagne

Organisé par le Comité d'Animation de Banassac



**Dimanche 19 janvier 2020**

**Vœux de la Municipalité** à 10 h30 à la Salle Jean Gazagne

**Dimanche 19 janvier 2020**

**Repas des Aînés**

à 12h au Calice du Gévaudan

Offert par le Centre Communal d'Action Sociale



**Lundi 20 janvier 2020**

**Assemblée Générale de l'association « Pierres et Sigillées »**

à 20h30 à la salle Jean Gazagne

Connaissance et sauvegarde du patrimoine de Banassac et ses environs



**Mercredi 29 janvier 2020**

**Assemblée Générale de l'association « Lisons Ensemble »**

à 18h30 à la Salle Jean Gazagne



**Dimanche 2 février 2020**

**Après-midi Intergénérationnelle « Jeux de Société »**

à partir de 14h00 à la Salle Jean Gazagne. Gratuit.

Organisée par l'Association « Familles Actives »



**Dimanche 9 février 2020**

**Petit déjeuner à la tête de veau**

de 8h00 à 10h00 à la salle Jean Gazagne

Dégustation sur place ou parts à emporter (06.72.81.28.55)

Organisé par le Comité d'Animation de Banassac



**Samedi 29 février 2020**

**Concours de Belote**

à 20h30 à la Salle Jean Gazagne

Organisé par le Comité d'Animation

**Dimanche 29 mars 2020**

**Course Pédestre « les Foulées de Canilhac »**

à Canilhac, départs à 10h00.

Organisé par le Comité des Fêtes de Canilhac



## ACCUEIL EN MAIRIE

### Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi  
de 8h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00  
le vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00



### Contacts

Tél. : 04.66.32.82.10

Fax. : 04.66.32.89.99

Mail : [mairie.banassac-canilhac@orange.fr](mailto:mairie.banassac-canilhac@orange.fr)

Site Internet : [www.banassac-canilhac.fr](http://www.banassac-canilhac.fr)



*Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page  
par la Commission Communication-Tourisme.  
Directeur de publication : David RODRIGUES  
Rédacteur en Chef : Christophe CARRILLO  
Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie*

